

Ressources humaines



Évaluation du maintien de l'équité salariale 2025 Nouvel affichage

**Pour les personnes salariées du
Syndicat canadien de la fonction publique**

Section locale 1186

**Unité des mécaniciens de machines fixes
et techniciens en mécanique du bâtiment**

Du 14 septembre au 13 novembre 2026

Informations relatives au *Nouvel affichage*

L'Université de Montréal a procédé au 1^{er} affichage du maintien de l'équité salariale le 10 juin 2026. Selon la Loi sur l'équité salariale (article 76.4), toute personne salariée avait la possibilité, dans les 60 jours qui suivaient la date de l'affichage, de demander des renseignements additionnels ou de présenter ses observations à l'employeur. La date limite était le 9 août 2026.

Comme prévu à l'article 76.4 de la Loi sur l'équité salariale, nous devons, dans les 30 jours suivant la fin de la période de l'affichage, procéder à un *Nouvel affichage* d'une durée de 60 jours en y précisant les modifications apportées, s'il y a lieu, ou y indiquer qu'aucune modification n'est nécessaire. **Dans la mesure où l'affichage n'a suscité aucun commentaire ou question de votre part, aucune modification n'est donc requise.**

Lorsque l'évaluation du maintien de l'équité salariale est faite par l'employeur seul, le *Nouvel affichage* doit être accompagné des renseignements sur les recours prévus à la Loi ainsi que les délais pour les exercer.

Recours et délais

En vertu de l'article 100 de la Loi, une personne salariée ou une association accréditée représentant des salariés visés par la présente évaluation du maintien de l'équité salariale pourra, dans les 60 jours suivant la date à laquelle le *Nouvel affichage* est disponible sur le site Web de la Direction des ressources humaines de l'Université de Montréal, porter plainte à la Commission de l'équité salariale si elle est d'avis que l'employeur n'a pas évalué le maintien de l'équité salariale conformément à la Loi.

La date limite est fixée au 13 novembre 2026.

La version officielle du présent affichage est également disponible à l'adresse suivante :

<https://monudem.umontreal.ca/visualiser/sites/RH/Pages/Espace/Paie%20et%20r%C3%A9mun%C3%A9ration/Equite-salariale-4338.aspx>